

Présents : Mme NÉE Sylviane, M BERSAC Claude, Mme Martine MARTHE-ROSE, M Thierry BOUSSARIE, M MOIRAND Bernard, Mme MILLOT Adeline, M MAZIERE Patrick, Mme BALLOU Raymonde, Mme BERSAC Monique, M HEURTEAUX Jany,

Absente excusée : Mme BALLOU Myriam

Secrétaire de séance : Mme Martine MARTHE-ROSE

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de l'installation du Conseil Municipal
- Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants pour l'élection des sénateurs
- Désignation des membres de la CLECT pour la Communauté de Commune Dronne et Belle
- Informations

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Il convient de rajouter sur le compte rendu de l'installation du conseil municipal : M Christian MAZIERE maire sortant, ouvre la séance, il fait l'appel et constate que le quorum est atteint, et déclare les conseillers municipaux installés dans leur fonction.

Après cette modification le compte rendu a été approuvé à l'unanimité.

DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET LEURS SUPPLEANTS POUR L'ELECTION DES SENATEURS

Mme Le maire demande que pour les prochaines élections sénatoriales à venir, il convient de nommer un titulaire et trois suppléants.

Elle a rappelé qu'en application des articles L.288 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours. M Thierry BOUSSARIE et M Bernard MOIRAND se chargeront du dépouillement

Election du titulaire

Candidat : Mme Sylviane NÉE

Après avoir voté pour le 1^{er} tour :

Nombre de votants : 10

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Mme Sylviane NÉE *est élue titulaire*

Election des suppléants

Candidats : M Claude BERSAC, Mme Martine MARTHE-ROSE, M Thierry BOUSSARIE

Après avoir voté pour le 1^{er} tour :

Nombre de votants : 10

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

M Claude BERSAC, Mme Martine MARTHE-ROSE, M Thierry BOUSSARIE sont élus suppléants.

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CLECT POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DRONNE ET BELLE

Vu le code général des collectivités ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24-201-10-5-1 en date du 1^{er} octobre 2019, portant statuts de la communauté de communes Dronne et belle, conformément à l'art L.5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Dronne et belle ;

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLET) est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers ;

Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal disposant d'au moins d'un représentant.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne Mme Sylviane NÉE comme délégué de la CLECT

Pour 10 contre 0 abstention 0

INFORMATIONS

-**Recrutement** de la personne qui a réalisé le nettoyage de la salle polyvalente. Elle sera recruté à compter du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021 pour un CDD annualisé dont les fonctions seront répertoriées sur une fiche de poste jointe au contrat. Elle effectuera un CDD en remplacement d'un agent en congé du 20 juillet au 09 août 2020.

- **question sur la création de poste en complément de l'agent technique**, la question sera revue après l'évaluation annuelle de l'agent lors de l'entretien avec Mme le Maire,

et sera rediscutée lors du prochain conseil municipal après avoir vue la situation financière pour un complément de poste.

- **Location d'un logement de la commune avec un tarif préférentiel** envisagée pour des familles avec des enfants en bas âge pour permettre de garder un nombre suffisant pour nos écoles. Cette décision sera appliquée dès qu'un logement se libérera tout en respectant la typologie en concordance avec la composition familiale.

- **Propositions de la commission des travaux :**

Pour la restauration du sol des classes de l'école, la location d'une ponceuse et l'achat de produits nécessaires à la vitrification sont retenus pour un coût de 600.00€ environ

Pour la voirie, les travaux sur le chemin des Pelades d'un montant de 12 039.00€ et le chemin du Chatelard d'un montant de 13 237.00€ sont retenus et totalement financés par une opération d'investissement.

Pour le mur de la salle des fêtes mitoyen avec un propriétaire voisin qui subit des chutes de crépi sur sa terrasse, des travaux seront fait pour un budget de 2 700.00€.

Pour la restauration de l'église un projet pour une demande de subvention avait été déposé à la Direction Générale des Affaires Culturelles (DRAC), au Conseil Département et Conseil Régional pour un montant de 158 986.92€. La DRAC ne donnant pas de subvention pour cette opération, le Conseil Départemental, ne versera rien non plus. Compte tenu des emprunts actuels la question se pose de savoir si l'on peut faire encore plus d'emprunts. Il ressort de la discussion que les travaux de cette première partie n'est pas envisageable mais que la restauration de la tribune doit pouvoir se faire l'an prochain. Un devis a été demandé à l'architecte en juillet dernier.

Fin de séance à 20h20



